



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 08/12/2016

« L'O.N.A.G. dénonce les manœuvres de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) dans sa revendication de plus de 200.000 hectares de terres, sans consultation des organisations autochtones, et sans garantie du respect au droit à la terre coutumière. »

C'est avec surprise et inquiétude que nous apprenons par voie médiatique, une surenchère des doléances du Président de la CTG dans le cadre du Pacte d'avenir de la Guyane.

Pendant que Monsieur Rodolphe Alexandre s'agite pour obtenir du Président de la République ce qui s'apparente à une « carotte électorale » ; Pendant qu'il se querelle avec les parlementaires guyanais qui lui reprochent de faire à nouveau « cavalier seul »,

Nous, Peuples premiers de Guyane, sommes une nouvelle fois réduits au rôle de spectateur dans la mise en place d'un Pacte d'avenir qui ne nous apporte aucune garantie sur le respect de nos droits reconnus par les articles 25, 27 et 31 de la Déclaration des Nations Unies des Peuples Autochtones de Guyane.

Projet de cession de 100.000 hectares à la CTG, puis 100.000 hectares de plus aux Mairies ; Projets de biomasses sur des surfaces de forêts primaires ; Projet spéculatif de mines d'or portés par Northgold et Columbus Gold aux actifs douteux, etc.

Des décisions sont prises une nouvelle fois au mépris de l'avis de nos Autorités coutumières et traditionnelles.

Au mépris, aussi, des procédures de consultation prévues par la loi n°2011-884 du 27 juillet 2011, qui imposent à la CTG de consulter le Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenguées (CCPAB) sur toute question concernant les peuples autochtones.

Dans ces conditions, l'O.N.A.G. est défavorable à la maîtrise du foncier par la CTG, tout comme au développement d'activités économiques destructrices de notre environnement, et à la rentabilité incertaine.

La CTG doit au préalable apporter aux peuples Amérindiens la garantie d'une gestion et d'une redistribution équitables, soucieuses de l'environnement, et exemptes de tout clientélisme comme nous le constatons en silence depuis bien trop d'années au sein de nombreuses collectivités en Guyane.

Ces pratiques passéistes sont un risque dont nous devons TOUS nous prémunir, au même titre que celles des services de l'Etat qui consistent à geler de nombreuses demandes légitimes de terres coutumières formulées par nos chefs de village.

Par la présente, nous apportons donc notre soutien à la démarche du CCPAB.